



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050092

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/04/2024 10H06 C:005360 I:20106
V/REF : 941379
V/Email reçu le Lundi 29/04/2024 a 10H06

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 0593
IMMEUBLE : LE 16 DIDEROT -0593
16A/B/C, RUE DIDEROT
.
69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 10 Mai 2024

Référence Marché: M_230860003-1
LOCALISATION : GARAGE - RUE DIDEROT - CONTACTER M LORENZO PASCAL TEL06 83232847
MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE GARAGE -
COMPRIS REMISE EN CENTRALE DE TRAITEMENT (SCEPTIQUE, HYDRO-CARBURE ETC)
Donneur d'ordre : Mme F. KAID-AMEUR

NATURE DE L'INTERVENTION :

Curage de réseaux par procédé hydraulique haute pression

LE 30/04 A 08H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DES GARAGE
POMPAGE DE 35 M3 D'EAU ET NETTOYAGE A LA RACLETTE
NOTRE TECHNICIEN CONSTATE QUE L'EAU CONTINUE DE COULER ABONDAMMENT

PREVOIR EN URGENCE LE CONTROLE DES POMPES DE RELEVAGE

UN LOCATAIRE INFORME NOTRE PERSONNEL QUE L'INONDATION VIENT APRES DES
FORTES PLUIES

NOUS SOUPCONNONS QUE CELA PROVIENNE DE LA NAPPE PHREATIQUE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 02/05/24 a 14H06 Mme F. KAID-AMEUR

NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT SANS DEMARCHES COMPLEMENTAIRES
(PROBLEME DE NAPPE PHREATIQUE) SACHANT QUE LE CONTROLE DES POMPES EST
GERE DANS LE CADRE DU BON DE COMMANDE N941774 (REF.02/05 A 10H11)

CS LGESTION Email envoyé le 30/04/24 a 16H55 Mme F. KAID-AMEUR

PREVOIR EN URGENCE LE CONTROLE DES POMPES DE RELEVAGE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050092

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

CS LGESTION Email envoyé le 29/04/24 a 11H14 Mme F. KAID-AMEUR

CS LGESTION Email envoyé le 29/04/24 a 11H14 Mme D. CHAMBLAS

MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES COORDONNEES D'UN CONTACT SUR PLACE

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUI TE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	CU0005-Ffait Pomp./nett.fosses <=6m3	2	251,22		251,22
29,00	CU0006-Suppl.Pomp./nett.fosses >6m3/M3	2	50,24		1456,96
5,50	CU0001-H(s)curage 2e pers le 30/04	3			Pour mémoire
TOTAL H.T.					1708,18
T.V.A. a 10,00%					170,81
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>1878,99</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 941379 du 29/04/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

GARAGES

RUE DIDEROT

69600 OULLINS

THCHYGPCG Txv hors contra Hygiene

Partie cne gar.

00593-00001

OULLINS

01-EE-8503-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Délai

Date limite exécution : 14/05/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0003 Forfait pompage garage compris remise en centrale de traitement (sceptique, hydro-carbure etc)	1,00	115,56	115,56	11,56	127,12
				Total H.T.	115,56
				Total TVA	11,56
				Total TTC	127,12

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BOUKERRIA HOUDA le 29/04/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **GARAGES RUE DIDEROT 69600 OULLINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **29/04/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 941379